



MAIRIE DE SAINT GERVAIS SUR MARE

CREATION TEMPORAIRE D'EMPLOIS SAISONNIERS

EXERCICE 2026

Période :

Durant les vacances scolaires selon les besoins des services

Missions principales :

Entretien du village et de ses hameaux (voirie/espaces publics), des salles communales, de l'école primaire et des gîtes communaux, etc.

Conditions :

- Priorité donnée aux personnes domiciliées dans la Commune
- Âgé (e) en priorité de 18 à 25 ans.
*Les mineurs entre 16 ans révolus et 17 ans pourront y prétendre si aucune candidature de majeur n'est reçue. Néanmoins, la visite avec la médecine préventive étant obligatoire, le dépôt de candidature doit être reçu **avant le 15 mai** (pour un contrat estival)*
- **Priorité donnée aux 1ers emplois**
- Durée du contrat : de 22h30 à 35h / semaine selon les besoins
- Durée du contrat en fonction du nombre des demandes et du budget déjà consommé

Rémunération : Indice majoré minimum selon la réglementation en vigueur (équivalent du SMIC horaire)

Pour toute candidature, un dossier devra être déposé au secrétariat de la Mairie, composé de :

- une lettre de candidature spécifique à cette offre
- un C.V.
- une copie de la carte d'identité
- une copie de la carte vitale
- un certificat médical d'aptitude.

Toute candidature reçue non complète pourra être rejetée.

S'il n'y a pas de besoins au moment de la réception du dossier et/ou si tous les emplois sont pourvus, la candidature sera conservée pour des périodes de vacances ultérieures.